



Lettre électronique aux ami-e-s des rivières vivantes

Microcentrale sur le Haut-Allier, l'Etat local et régional en apnée

La Desges est une rivière remarquable, classée en liste 1 et 2, hébergeant diverses espèces protégées dont le Saumon atlantique et la Lamproie de planer. Alors qu'elle a été identifiée il y a quelques mois par la Dreal de bassin pour accueillir des saumons de repeuplement, les travaux d'une microcentrale y ont commencé, à Chanteuges, juste en amont du Conservatoire National du Saumon Sauvage! Sur ce chantier, découvert par hasard, suite à l'alerte d'un riverain, le béton coule en douce, et sans autorisation, sur un ancien moulin qui serait fondé en titre » (modification d'un vieux barrage, conduite forcée sur 600m, ...) pour une puissance maximale nette de 76 kW, soit environ 40 fois moins de puissance qu'une grande éolienne terrestre d'aujourd'hui.

Comment est-ce possible ? Pourquoi un tel projet n'a-t-il été soumis qu'à une simple déclaration, avec une consultation de façade des services locaux, sans considération des autres usages : alimentation en eau de qualité du Conservatoire National du Saumon Sauvage ; maintien du droit d'eau dans le béal de Chanteuges; respect du patrimoine paysager de cette petite commune de l'Allier? Il est incompréhensible que, sur ce dossier, la question du sauvetage d'une population de saumon unique en Europe et toujours

en danger, ait été oubliée. Et déraisonnable que la Communauté de Communes des Rives de l'Allier et l'entreprise Cégélec puissent construire une installation qui va produire au mieux un centième de la production du Nouveau Poutès, en cours de reconfiguration à quelques kilomètres de là ? Où est le respect des engagements de l'Etat et de ses services pour restaurer la biodiversité aquatique ?



Construction «sauvage» d'une micro-centrale sur la Desges © SOSLV - ERN France

Développer la petite hydroélectricité n'a pas de sens, sur un axe migratoire de première importance. C'est en contradiction avec l'esprit du Plan Loire Grandeur Nature et la politique en faveur des poissons migrateurs du PLAN de Gestion des POissons Migrateurs. Des millions d'euros sont en effet investis depuis 1994 pour restaurer les habitats en effaçant complètement les barrages inutiles (St Etienne du Vigan,

Blois, Vezézoux), en reconfigurant d'autres barrages (Nouveau Poutès) et en soutenant une population au bord du gouffre. Quand on sait à quel point les microcentrales ont abimé les cours d'eau et les populations de migrateurs, tout en ne contribuant qu'à la marge, tant leur puissance est limitée, à l'indispensable transition énergétique, quel est le sens de ce changement de cap ?

Malheureusement, ce chantier ne représente qu'une partie des projets en cours d'émergence sur la « Loire sauvage », et partout en France, du fait notamment de la politique de l'Etat de subventionner la moindre petite microcentrale, rarement écologique. Un développement outrancier de la petite hydroélectricité est un énorme gâchis pour les rivières patrimoniales de ce type et leurs territoires ruraux. Chaque projet de microcentrale doit prendre en considération le contexte énergétique local, justifier son intérêt énergétique, consulter largement à l'échelle du bassin, pour que les efforts faits par tous les acteurs (élus, scientifiques, entreprises associations, Etat) afin de restaurer la continuité écologique, améliorer la résilience de la rivière ne restent pas vains. Il faut préserver les zones à enjeux et les cours d'eau en très bon état et sauver la Desges Vivante. Stoppons le chantier de microcentrale de Chanteuges !

Affaire à suivre sur www.sosloirevivante.org

Nouveau Poutès : Phase 1 du chantier terminée !



L'Allier retrouve temporairement son ancien lit, sur la partie amont de la retenue

© SOSLV - ERN France

La retenue du barrage de Poutès, sur le Haut-Allier, a été remise en eau au mois de septembre, après 3 mois abaissée à la cote de 642 m NGF. Cet abaissement avait pour but la reconfiguration de la partie amont de la retenue (phase 1/6 du chantier « Nouveau Poutès»). Ainsi 10 000m³ de matériaux fins ont été étalés sur les berges et une centaine de pneus évacués

par Nature Haute Loire. Ces travaux préparatoires du chantier « Nouveau Poutès » ont permis, le temps d'un été, de redonner à l'Allier son profil naturel et de remobiliser de grandes quantités de sable.

Les résultats de l'étude menée au printemps sur la dévalaison des smolts (étude menée dans le cadre du programme européen

Amber, plus d'infos voir RiverNews mai 2017) sont spectaculaires, et montrent qu'à la cote de 644 m NGF (retenue de 1km de long), le temps de passage des smolts dans la retenue passe de 20 jours à 3,6h. Ces très bons résultats sont inattendus et dépassent l'objectif fixé par le «Nouveau Poutès» qui est de 5 jours.

Plus d'infos www.ern.org/fr



Le Leguer, 3ème rivière labellisée en Loire Bretagne



Le Léguer, © Samuel JOUON

Avec bientôt 12 cours d'eau labellisés « site Rivières Sauvages » en France, le Leguer situé en Bretagne sera la 3ème à obtenir, sur le territoire Loire Bretagne, cette distinction de haute naturalité, après le Pic et la Gioune, en Creuse. A quand une rivière labellisée sur la partie haute du bassin, la plus sauvage, où des candidatures sont déjà dans les starting blocks ?

www.rivieres-sauvages.fr

Un contrat Territorial pour le Haut Bassin de la Loire

SOS Loire Vivante participait le 8 septembre au pied du Mont Gerbier de Jonc, à la signature du 1er Contrat Territorial Haut Bassin de la Loire.

Porté par le SICALA, il réunit 25 institutions et associations locales, qui mèneront de 2017 à 2021 de nombreuses actions en faveur des milieux aquatiques, axées autour de la restauration des cours d'eau, de la préservation des zones humides et de l'accompagnement d'une agriculture durable depuis les sources de la Loire et de ses affluents jusqu'au Puy-en-Velay. SOS Loire Vivante a souhaité prendre part à ce

Contrat pour valoriser les rivières sauvages et y inscrire ses actions en faveur de la biodiversité de l'Etang du Lauzet à Coubron.



Signature du Contrat. De gche à dte: M.Gutton, J.J.Faucher et R.Epple © SOSLV - ERN France

Bel anniversaire, le n°100 de Loire et Terroirs est sorti !

Au sommaire de ce numéro spécial, de très nombreux articles et interviews de l'ensemble des acteurs ligériens, conduites par P. Auclerc. Et même des chansons de Loire, parmi lesquelles celles de Loire Vivante ! Numéro passionnant à commander sur www.loire-et-terroirs.fr

Voyage au coeur de la Loire d'Orléans à Saint Nazaire : quel bilan ?

Notre 13ème voyage au cœur de la Loire, du 22 au 30 juillet dernier, a été comme toujours l'occasion de rencontres et d'échanges riches avec des amoureux de la Loire. Merci aux 20 intervenants et aux 30 participants, qui ont rendu cela possible !



Vestiges du barrage effacé de Blois (41) © SOSLV - ERN France

10 ans après notre dernier passage, ce périple a été aussi l'occasion de faire le point sur l'évolution des grands enjeux. La continuité écologique du lit principal de la Loire a été rétablie sur ce secteur, depuis 2005. L'enjeu porte aujourd'hui sur la restauration des bras annexes, pour lesquels un contrat spécifique a été mis en place en Loire aval.

Le risque inondation était au cœur des sujets abordés également. Sur notre trajet, en Loire moyenne notamment, de nom-

breux indices, tels des repères et échelle de crues, et outils de sensibilisation portés par les Maisons de Loire, témoignent d'une nette volonté d'amélioration de la culture du risque. En revanche, aucun progrès notable n'a été fait quant aux espaces de liberté redonnés au fleuve. Rien n'a été gagné en surface. Autre constat, sur l'ensemble du trajet, les aménagements et la fréquentation touristique se sont considérablement accrus, avec la Loire à vélo, et les actions de valorisation du patrimoine culturel et paysager de la Mission Val de Loire. Ce rapprochement entre la Loire et les citoyens est une excellente chose. Il témoigne d'un attachement au fleuve. Toutefois, il nous semble que dans un tel contexte, l'attention portée par les institutions publiques à la préservation de l'environnement naturel devrait être bien supérieure à ce qu'elle est réellement aujourd'hui.

Notre périple a pris fin dans l'estuaire, où l'air marin vivifiant nous attendait, et où le creusement du lit et l'enfoncement de la ligne d'eau se poursuivent, avec une remontée du bouchon vaseux toujours plus en amont, malgré les expérimentations en cours pour tenter de freiner ce phénomène.

Bilan complet (bientôt) disponible sur www.sosloirevivante.org, rubrique Voyages au coeur.

Pollutions agricoles : des arrêtés préfectoraux minimalistes !

Comme presque partout dans notre région et sur le bassin de la Loire, suite à l'arrêté ministériel du 4 mai 2017, le Préfet de Haute-Loire a pris un arrêté minimaliste qui définit les points d'eau autour desquels les épandages de pesticides sont interdits sur une distance de 5 m. Il en ressort une interprétation restrictive des points d'eau qui n'intègre pas ni les sources, ni le petit chevelu des têtes de bassins versants, ni les zones humides, ni les zones protégées

figurant au SDAGE, ni les sites Natura 2000, ni les captages d'eau potable ! De même, aucune distance minimum n'est fixée entre une parcelle traitée avec des produits toxiques et les parcelles voisines privées : jardin, habitation,... Aucune de nos remarques, ni de celles des autres associations de protection de l'environnement n'a été prise en compte. Les associations n'ont pas été pas les seules à s'offusquer, et à réagir auprès

des différents préfets de département. Les trois présidents des SAGE Estuaire de la Loire, Sèvre et Grand-Lieu ont eux-aussi ouvertement exprimé leur désapprobation concernant cet arrêté, en recul par rapport aux précédents. Encore une fois, les intérêts privés priment sur l'intérêt général : tant pis si presque toutes nos rivières et nappes phréatiques sont polluées et tant pis pour la santé des populations...

